

30 avr 2021 -18:36

Appartient à [Conseil des ministres du 30 avril 2021](#)

Dispositions concernant les plantes dans les denrées alimentaires et autres substances dans les compléments alimentaires

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke et du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal relatifs à la fabrication et au commerce de denrées alimentaires contenant des plantes et de compléments alimentaires contenant d'autres substances que des nutriments et des plantes.

Le premier projet détermine les dispositions applicables aux denrées alimentaires, dont les compléments alimentaires, contenant des plantes. Il détermine leurs modalités de mise sur le marché afin d'assurer leur sécurité d'utilisation, sur base d'avis de la Commission d'avis des préparations de plantes.

Le second projet détermine les dispositions applicables aux compléments alimentaires contenant d'autres substances que des nutriments et des plantes. Il détermine leurs modalités de mise sur le marché et permet au ministre, après avis du Conseil supérieur de la Santé, de fixer des limites sûres pour ces autres substances et d'imposer des avertissements spécifiques.

Ces projets visent à abroger et à remplacer l'arrêté royal du 29 août 1997 et l'arrêté royal du 12 février 2009, entachés par une illégalité formelle car il n'ont pas été délibéré en Conseil des Ministres alors qu'ils transposent partiellement la directive 2002/46/CE du 10 juin 2002 relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les compléments alimentaires.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Arrêté royal relatif à la fabrication et au commerce de denrées alimentaires composées ou contenant des plantes ou préparations de plantes

Projet d'arrêté royal relatif à la fabrication et au commerce de compléments alimentaires contenant d'autres substances que des nutriments et des plantes ou des préparations de plantes

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel

Porte-parole (FR)

+32 494 50 88 98

france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans

Porte-parole (NL)

+32 495 25 47 24

jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans

Porte-parole

+32 474 40 63 35

jonas.clottemans@clarinval.belgium.be